

**Pièces à fournir impérativement dès l'affectation connue,
et dans tous les cas au plus tard le 11 juillet 2025 à la Direction des Personnels Enseignants**

Afin de permettre votre nomination et votre prise en charge administrative et financière, vous devrez impérativement adresser **au plus tard 11 juillet 2025** à la DPE à l'adresse ci-après :

Rectorat de Bordeaux
Direction des Personnels Enseignants
Gestion des fonctionnaires stagiaires (*préciser impérativement la discipline concernée*)
5 rue Joseph de Carayon Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

les documents suivants :

- La photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ;
- La photocopie lisible de votre carte vitale ;
- Les justificatifs de votre situation familiale (copie du livret de famille, attestation PACS, etc..) ;
- Le RIB ou RIP en deux exemplaires originaux ;
- La photocopie de votre notification RQTH en cours de validité si vous êtes travailleur handicapé ;
- Pour les sportifs de haut-niveau, la liste de haut-niveau du Ministère des sports sur laquelle vous êtes inscrit(e) au titre de l'année 2025 ;
- Pour les stagiaires ex-contractuels ou ex-titulaires d'un autre corps : votre dernier bulletin de salaire, ainsi que votre dernier arrêté d'avancement d'échelon afin de pouvoir bénéficier, si la réglementation le permet, du maintien de votre indice de rémunération.

Il est rappelé que les stagiaires doivent fournir la copie de leur diplôme, de leur attestation de réussite ou le relevé de note précisant l'admission au Master 2 précisant l'admission au plus tard le 9 juillet 2025 14h sur la boîte mail stagiaire2025@ac-bordeaux.fr.

Très signalé :

L'attention des stagiaires est appelée sur le fait qu'en l'absence de la totalité de ces pièces, les services de la DPE ne seront pas en mesure d'assurer leur rémunération de septembre 2025 et pourront être contraints de procéder au versement d'un acompte.

L'absence de communication de ces pièces dans les délais peut également conduire à l'annulation de la nomination, notamment en ce qui concerne votre statut universitaire.

Enfin, vous devrez impérativement communiquer une adresse mail et un numéro téléphone qui permettront de vous joindre en cas d'urgence.